

**CR sommaire du Conseil Communautaire ordinaire du vote du BP 2014**

**Mardi 29 avril 2014 – 20h30 – Salle des fêtes de Bagas**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à Bagas, sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice, pour le vote du budget primitif 2014 de la collectivité.

**Date de la convocation :** 23 avril 2014

**Date d'affichage de la convocation :** 23 avril 2014

**Nombre de membres en exercice** 49

**43 titulaires présents :** M. Michel LEGLISE, M. Philippe DEBIEF, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Christophe RAULT, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**2 suppléants votants :** M. Gianello SCARABELLO (pour Mme Chantal PICON, Maire de Hure, excusée) et M. Régis VIGNEAU (pour M. Didier LECOURT, Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille, excusé).

**2 pouvoirs :** Mme Solange MENIVAL, titulaire absente excusée (élue de La Réole), a donné pouvoir à M. CASTAGNET et Mme Christine CABOS, titulaire absente excusée (élue de La Réole), a donné pouvoir à Mme COUSIN.

\* \* \*

**2 titulaires non excusés et non suppléés.**

4 suppléants présents mais non votants.

\* \* \*

**Président de séance** : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. Serge ISSARD (élu de Bagas).

\* \* \*

**Votants : 47**

\* \* \*

Adoption du procès-verbal du 14 avril 2014 à l'unanimité des votants (47 votants soit 43 titulaires présents, 2 suppléants votants et 2 pouvoirs donnés à des titulaires).

**N.B. : Deux (2) pouvoirs remis le soir du vote (donnés par un titulaire absent excusé à un autre titulaire présent pour le vote)** : Christine CABOS (élue de la Réole) a donné pouvoir à Mme Cousin et Mme MENIVAL (élue de La Réole) a donné pouvoir à M. Castagnet.

Secrétaire de séance : Serge ISSARD, Maire de Bagas

Désignation du délégué de la CdC au Centre hospitalier de Monséguir : Mme Patricia BROUSSE (élue de Monséguir) ;

Désignation du délégué de la CdC au Centre hospitalier de Langon/La Réole : M. Bernard CASTAGNET (élu de La Réole).

Canal des Deux Mers : Jean-Marc FRAICHE (Fontet) et Richard GAUTHIER (Bassanne) sont désignés à l'unanimité.

Délégation au bureau exécutif pour la vente des terrains des ZAE : adoption à l'unanimité

Tarifs bibliothèques Gironde sur Dropt : adoption à l'unanimité après approbation de l'ajout à l'ordre du jour de ce projet de délib, ajout proposé par le Pdt (délibération prise pour rectification suite à une erreur matérielle dans la première délibération afférente // la présente délibération annule et remplace la précédente).

Liste des commissions communautaires :

- Arrêté à 12 commissions par le vote en conseil communautaire :

- Finances (budget et prospective) ;
  - Tourisme et promotion du territoire ;
  - Développement économique ;
  - Petite enfance et enfance-jeunesse ;
  - Développement social (CIAS, CLIC, transport à la demande, portage de repas, personnes âgées, etc.) ;
  - Sport et vie associative ;
  - Culture, lecture publique et vie associative ;
  - Développement durable, Agenda 21 (dont le thème de l'agriculture) ;
  - Projet de territoire et urbanisme (SCOT) ;
  - Voirie communautaire ;
  - Patrimoine, bâtiments et service technique ;
  - Ressources Humaines.
- Il est rappelé la possibilité de réunir ensemble deux commissions sur des thèmes particuliers : ex. le thème de « l'agriculture » avec les commissions dvpt eco et dvpt durable ou le thème « contrats CAF » avec les commissions enfance jeunesse et développement social ;
  - Les commissions sont présidées par les VP et sont ouvertes à tout conseiller municipal d'une commune membre (sans limite de nombre).
  - VOTE A L'UNANIMITE.

\* \* \*

### **FINANCES – VOTE DU BP 2014 :**

Le Pdt rappelle en préambule les conditions dans lesquelles ce projet de BP 2014 a été construit : en dépenses, il a été construit à partir du cumul des trois derniers comptes administratifs des trois anciennes structures (CdC du Monségurais, du Réolais et du Pays d'Auros) en excluant les charges revenues à la seule commune de Monségur (ex. : stade et gymnase de Monségur) et/ou aux 3 communes du Monségurais qui nous ont rejointes (ex . capitation annuelle pour le SDIS) // il est rappelé les « mauvaises » surprises constatées sur les attributions d'Etat en partant la dotation d'intercommunalité de la DGF 2014 (« perte » de 100 000 euros à nos dépens) ou le versement FNGIR sur lequel nous constatons une baisse de plus de 86 000 euros par rapport à l'année 2013 du fait du prélèvement effectué sur les 3 communes du Monségurais // il est rappelé la « ponction » qui doit être effectuée dès 2014 sur notre fonds de réserve (plus de 400 000 euros sur nos excédents cumulés) et sur le fait que cela fragilise les années à venir sur nos budgets ;

Le VP aux Finances, Francis ZAGHET, insiste sur le flou qui a conduit nos travaux : difficulté à cerner le fonctionnement des services dont ceux du Monségurais (déficit structurel en fonctionnement constaté sur les 4 dernières années) // inquiétude sur les

recettes // prélèvement sur nos réserves pour financer notre fonctionnement et notre investissement // le VP rappelle les grands équilibres du projet de BP 2014 // il liste les dépenses et les recettes par chapitre sur la base du récapitulatif mis à jour distribué aux élus le soir du vote (comme indiqué dans la note de synthèse) // il explique la ventilation par article sur les chapitres 11 et 12 en fonctionnement et s'arrête sur la construction du montant alloué au chapitre 12 // il détaille également le chapitre 65 avec les indemnités des élus et l'effort fait par les élus pour limiter le nombre de VP à 5 et de maintenir les indemnités sur la base de la strate démographique antérieure au renouvellement général des conseils municipaux // il détaille les participations et subventions versées par la CdC (tant aux organismes, aux communes et aux associations) // il explique les montants inscrits en dépenses imprévues (qui ne peuvent excéder 7,5% de nos recettes réelles de fonctionnement) et en charges exceptionnelles (afin de « geler » nos excédents de fonctionnement capitalisés) // le VP explique le mécanisme financier des attributions de compensation (dites « AC ») depuis la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU) lors de la création de nos CdC en 2004 ;

- *Le VP détaille ensuite les recettes fiscales notifiées dans l'état 1259 de la DRFIP et donne l'explication de toutes les recettes portées sur la section de fonctionnement en recettes (chapitre 73) // il redonne les taux intercommunaux 2013 des taxes ménages et ré-explique le système de pondération des taux 2014 //*
- Aline MARTIN souligne l'augmentation de fiscalité induite par le calcul des taux moyens pondérés par la DRFIP en donnant l'indication d'une augmentation de 9% sur les taux de la taxe d'habitation et de 11% sur les taux de foncier bâti sur le territoire du Réolais et encore plus sur le Pays d'Auros // le VP aux Finances indique qu'il s'agit des conséquences de la pondération des taux liée à la fusion et lui rappelle les mesures fiscales prises par le gouvernement précédent (en particulier la suppression de la demi-part allouée aux personnes âgées seules ayant élevé un enfant) qui vont produire leurs effets les plus notables en 2014.
- Pas de question sur les chapitres en dépenses de la section de fonctionnement ;
- Le VP passe alors à la section d'investissement et rappelle le montant des RAR 2013 ainsi que celui des ajustements ; il indique la volonté de transparence du bureau exécutif en inscrivant la totalité de la dépense sur tous nos projets structurants qui sont des « coups partis » 2013 même si ces derniers ne seront pas tous réalisés en 2014 et même s'ils ne s'équilibrent qu'avec un emprunt de plus de 1,6 millions d'euros ;

- Le VP détaille les dépenses d'investissement par fonction (type d'opérations) : la voirie (programme 2014), le RELP (les 2 sites), le gymnase d'Auros, la signalétique touristique, les diverses immobilisations corporelles, le reliquat de voirie 2013 sur le Réolais, le parking de la MSR, la pergola, etc. ;
- Le VP détaille les recettes d'investissement par nature : FCTVA, subventions des divers partenaires (CAF, Etat, Région, CG 33, etc.), le FDAEC (65 000 euros prévus), etc. ;
- Questions sur l'investissement : pas de question.
  
- Question avant la mise aux voix :
  - M. DESPUJOL demande l'organisation d'une réunion avec les Maires du Réolais concernant l'enveloppe FDAEC 2014 // F. Zaghet rappelle sa réunion du 6 mai sur ce même thème (enveloppe du canton d'Auros) // il est rappelé la clé de calcul à 305 euros de FDAEC par km de voirie transférée (Saint Vivien, Roquebrune et Monségur ont adopté le principe à l'unanimité en conseil municipal = reversement de 305 euros de FDAEC par km de voirie transférée) ;
  - Le Pdt rappelle la « ponction » prélevée sur nos excédents capitalisés et indique que la problématique va se reposer en 2015 et les années suivantes // à ce rythme, nos excédents ne pourront financer que 3 années d'investissement // il rappelle, en investissements, la distinction à effectuer entre les projets structurants (non renouvelables) et les projets récurrents comme la voirie ou la signalétique (par ex. du Monségurais) qui représente très vite 600 000 euros par an// il rappelle que l'équilibrage du BP en investissement par l'emprunt impliquera également un remboursement plus important de la dette dans les années à venir (sur 15 ans ?) // F. Merveilleau et A. Martin interviennent pour souligner leur inquiétude quant aux futures charges de fonctionnement (dans les 5 ans à venir) induites par les investissements d'aujourd'hui (inscrits en 2014).
  
- Le Pdt rappelle l'idée évoquée en Bureau des Maires de conserver à la CdC la totalité des 120 000 euros estimés de croissance du FPIC 2014 (par rapport à 2013) comme 1ère possibilité et/ou l'augmentation de la fiscalité ménages comme 2<sup>ème</sup> possibilité (avec instauration d'un taux de foncier bâti à 1%), ce qui induit la mise en œuvre d'une fiscalité ménages sur les 3 taxes et non plus sur uniquement 2 taxes ménages (FNB et TH) ;
- Le VP aux Finances rappelle la feuille de route que s'est imposée le bureau exécutif avec comme objectifs prioritaires d'harmoniser les modes de fonctionnement de nos services et de réaliser des économies sur leur

fonctionnement et de permettre des hausses de recettes (des participations familiales par une hausse de la fréquentation) // le Pdt fait un rappel sur les différences de coûts de revient de nos 3 ALSH, sur les économies réalisables sur les chapitres 11 et 12 avec une diminution de 10% par exemple de tous les articles du chapitre 11 ou une réduction des personnels d'encadrement sur nos ALSH // B. Marty rappelle sa position personnelle qui est opposée à la « création » d'une nouvelle taxe sur le foncier bâti au regard du manque de visibilité sur nos charges réelles de fonctionnement et sur le risque de « surcharge fiscale » sur les communes qui ont des valeurs locatives moyennes plus élevées que les autres mais il rappelle que la répartition dérogatoire du FPIC oblige à un vote à l'unanimité et il demande donc à ce que soient sondés les élus du conseil communautaire.

- Débat sur la répartition de la croissance 2014 du FPIC et/ou sur la « nouvelle » fiscalité 2014 : F. Merveilleau s'exprime contre la fiscalité de TFB au regard des difficultés existantes dans les communes et du fait que certaines ont déjà dû augmenter leur fiscalité ménages // F. Zaghet rappelle que le TFB permettrait d'affecter l'emprunt au financement d'un nouveau service (gymnase + RELP) // le nouveau Maire de Loubens (Alain BREUILLE) s'exprime pour demander pourquoi lors du lancement des projets structurants dans les anciennes CdC la possibilité d'activer une nouvelle fiscalité n'avait pas été activée // le Pdt rappelle la découverte des difficultés structurelles de l'ancienne CdC du Monségurais et le fait que les deux anciennes CdC du Réolais et du Pays d'Auros dégageaient chacune entre 200 et 300 000 euros d'excédent de fonctionnement // C. Malandit-Sallaud (Saint Michel) rappelle sa position et celle de sa commune (exprimée en conseil municipal la veille au soir) contre la mise en place d'une TFB en 2014 et pour le reversement à la CdC de la totalité de la croissance du FPIC.
- Vote de principe sur la répartition dérogatoire du FPIC 2014 : cinq (5) abstentions (Joel DOUX, Bernard PAGOT, Michèle BRUJERE, Aline MARTIN, Michel DESPUJOLS) donc l'unanimité nécessaire n'est pas atteinte et le Président passe alors à un vote sur l'instauration d'un taux de 1% sur le foncier bâti.
- Vote sur le taux de 1% de fiscalité sur le foncier bâti 2014 : Gilles JAUTARD demande un vote à bulletins secrets et l'obtient ; le vote, à bulletins secrets, donne, sur 47 votants et 47 bulletins trouvés dans l'urne, 3 bulletins blancs ou nuls soit 44 votes exprimés et donc une majorité absolue à 23 voix, le résultat suivant : 25 voix s'expriment pour et 19 voix contre. La taxe à 1% de foncier bâti est donc adoptée à la majorité absolue des votants du conseil communautaire ordinaire du 29 avril 2014.

**Vote sur les autres taxes de fiscalité ménages 2014 – TH à 8,04% et TFNB à 3,13% :**

1 abstention : M. Merveilleau (Casseuil)

1 vote contre : Mme MARTIN (La Réole)

Majorité exprimée avec 45 voix pour

**Vote sur le taux de CFE à 25,38% :**

Pas de vote contre, pas d'abstention, unanimité

**Vote sur le BP 2014 :**

3 voix contre : M. Michel Despujol (Lamothe), M. François Merveilleau (Casseuil) et Mme Aline Martin (La Réole)

Pas d'abstention soit 44 voix pour

**Vote sur la DM pour instaurer la recette des 1% de TFB :**

Pas de vote contre, pas d'abstention, unanimité à 47 voix pour

**Vote sur l'admission en non valeurs des loyers impayés de 2013 de Garone Energie sur le budget annexe « économie » du bâtiment artisanal de la zone de Frimont :**

Le Pdt rappelle l'historique du dossier et rappelle que l'entreprise a mis fin à son bail de location-vente par un protocole amiable avec nous valant « solde de tout compte » en abandonnant 40 000 euros de travaux effectués lors de leur entrée dans les lieux (et auxquels il conviendrait d'appliquer une vétusté).

Admission en non valeurs de 10 800 euros HT de loyers impayés.

Pas de vote contre, pas d'abstention, vote à l'unanimité

**Vote sur les six (6) budgets annexes de la CdC :**

- Réseau des Ecoles de Musique (REM) : question de Mme CHINZI sur une charge exceptionnelle, réponse donnée par la comptable de la collectivité //  **voté à l'unanimité ;**
- Collecte et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : le VP rappelle que la CdC sert surtout de « boîte à lettres » et rappelle l'équilibre de ce budget en fonctionnement uniquement //  **vote à l'unanimité moins une abstention (celle de Mme BRUJERE, Maire de Fossès et Baleyssac) ;**
- ZAE Bois Majou nord et sud : le VP rappelle l'équilibre en fonctionnement de ce budget mais l'excédent reporté en investissement // il indique, en recettes de fonctionnement, la vente des parts de parcelles au CG 33 pour les travaux sur la RD9 ainsi que les loyers acquittés par la société ESBTP pour une location sur Bois Majou sud (500 euros par mois) // le VP rappelle le projet d'acquisition de 14 000 mètres carrés (sous seing privé

- signé en 2013 devant notaire) avec dépôt de PC en Mairie ce jour 29 avril pour un projet de centrale d'enrobés (production) // **vote à l'unanimité** ;
- ZAE La Réole Ecopôle : le VP ne présente que les opérations réelles (hors opérations d'ordre) // **vote à l'unanimité** ;
  - BA « économie » - Bâtiment artisanal de Frimont : le VP ne présente que les opérations réelles prévues en 2014 (sans opérations d'ordre) et en profite pour indiquer les contacts pris avec des entreprises intéressées par la location voire la location-vente de ce bâtiment // pas de question, pas de remarque // **vote à l'unanimité** ;
  - Maison de Santé Rurale (MSR) : projet de budget annexe présenté par Mme DELAS, VP déléguée au dossier de MSR, le Président s'absente et quitte la salle pour la présentation et le vote sur ce projet de budget équilibré en fonctionnement et en investissement // la VP rappelle que toutes les charges de fonctionnement seront remboursés par la SCM des professionnels de santé installés dans cette MSR (y compris les indemnités dues au percepteur) // le bâtiment est amorti sur 12 ans // le paiement des loyers par la SCM est inscrit en recettes dès 2014 (entrée dans les lieux le 1<sup>er</sup> mars dernier) // **vote à l'unanimité des 47 votants (les 47 votants moins le Président et son pouvoir).**

QUESTIONS DIVERSES DE L'ASSEMBLEE :

- Pas de question diverse, pas de demande d'intervention de la salle.

\* \* \*

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,*

*A Bagas, le 29 avril 2014,*



**M. Bernard CASTAGNET**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**du Réolais en Sud Gironde**